

Conseil d'administration

Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-14

Approbation de la modification des statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles R.131-28 à R.131-28-10, relatifs au Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité n° 2018-62 en date du 27 novembre 2018 approuvant la création de l'Agence régionale de la biodiversité de Centre Val de Loire telle que prévue dans ses statuts ;
- ▶ **Vu** la délibération de la Commission permanente régionale du Conseil régional Centre-Val de Loire n° 18.10.28.106 en date du 16 novembre 2018 demandant la création de l'établissement public de coopération environnementale ;
- ▶ **Vu** l'arrêté du préfet de la région Centre Val de Loire n°18.225 en date du 19 décembre 2018 portant création d'une agence régionale de la biodiversité sous la forme d'un établissement public de coopération environnementale dénommé « Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire » ;
- ▶ **Considérant** le projet d'avenant des statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre Val de Loire ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office ;

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

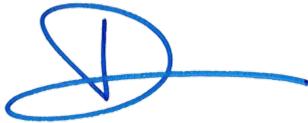
ARTICLE 1 :

Les modifications de statuts de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire, placés en annexe, sont approuvés.

ARTICLE 2 :

Le Directeur général est autorisé à signer tout acte juridique ou administratif nécessaire dans l'optique de la gestion de l'Agence régionale de la biodiversité Centre-Val de Loire.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'D' with a vertical line through it, followed by a horizontal stroke.

Pierre DUBREUIL

Le Président
du Conseil d'administration,

A black ink signature consisting of a large, stylized 'T' with a vertical line through it, followed by a horizontal stroke.

Thierry BURLOT